

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2022
COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 4 mai 2022, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

1- Cession de parcelles rue Henri Becquerel

Cession d'une partie de la parcelle AL 195. Superficie : 3 900 m². Prix : 257 400 €. Acquéreur : Mr DOUGUEDROIT

Cession d'une partie de la parcelle AL 195. Superficie : 3 000 m². Prix : 198 000 €. Acquéreur : SELARL Vétérinaires des Abers

Cession des parcelles AL 169 et AL 196. Superficie : 1 365 m². Prix : 62 790 €. Acquéreur : Mr LE BORGNE

Unanimité

2- Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour l'acquisition d'emprises foncières rue Maréchal Leclerc

La commune souhaite maîtriser un ensemble immobilier situé au 41 rue du Maréchal Leclerc à Plabennec dans le but d'y réaliser une opération de construction d'habitat. Le coût et la complexité d'acquisition du foncier, la nécessité de constituer des réserves foncières dès aujourd'hui et les délais nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'aménagement justifient l'intervention de l'EPF Bretagne.

L'EPF Bretagne a proposé un projet de convention opérationnelle encadrant son intervention.

Unanimité pour :

1° Demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin de procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières

2° Approuver ladite convention et autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution

3° S'engager à racheter ou à faire racheter par un tiers les parcelles avant le 3 juillet 2029

3- Tarifification des séjours Enfance-jeunesse

La tarification de ces séjours n'ayant pas évolué depuis mai 2018, il est prévu une évolution prenant en compte l'inflation. Les tarifs seront identiques pour les séjours enfants et adolescents et varieront selon leur durée (3, 4 ou 5 jours).

Une tarification différenciée selon les revenus a été instaurée afin de favoriser l'accessibilité à toutes les familles.

Les tarifs proposés, applicables à compter du 1er juillet 2022, sont approuvés (7 Contre).